



Appel à projets innovation en Grand Angoulême

lundi 14 juin 2021, par [lpe](#)

Cet appel à projets vise à détecter et soutenir les projets d'innovation sous toutes ses formes : produit, service, marketing, procédé, organisationnelle, sociale, environnementale, etc... A cet égard et en complément des différents dispositifs régionaux de soutien aux projets innovants, l'appel à projets de GrandAngoulême se positionne dans une phase amont afin de stimuler les dépôts de candidature à l'échelle régionale et de créer un « effet levier » sur ces aides.

Lors de la dernière édition (en 2019), 21 projets avaient été présentés, témoignant de l'intérêt d'un tel dispositif de soutien.

L'innovation proposée au sein des projets ne devra pas obligatoirement être technologique, néanmoins tous les projets présentés devront comporter une dimension innovante.

Les objectifs de l'appel à projets :

- encourager la création d'entreprise
- intensifier le nombre de start-up sur le territoire
- stimuler l'innovation des entreprises déjà installées (PME notamment)
- inciter au développement de projets solidaires engagés dans l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

De nombreux projets restent au stade de l'idée par manque de temps et de budget.

L'ambition de GrandAngoulême est de donner les moyens d'innover et de développer les projets.

Deux catégories :

- **Emergence** : projets visant la mise sur le marché d'une offre de produit ou service innovant.

Concrètement ? Les porteurs de projets ont LA bonne idée et peuvent démontrer l'existence d'une opportunité d'affaires.

Ouvert aux personnes physiques & aux structures existantes (entreprise individuelle, TPE, PME, ETI & association).

- **Lancement** : projets visant la mise sur le marché d'une offre de produit ou service innovant se situant dans une phase de pré-commercialisation.

Concrètement ? Le projet doit déjà être maqueté / prototypé. Le porteur de projet est prêt à le développer ! Mise sur le marché dans moins de 12 mois.

Ouvert aux structures existantes (entreprise individuelle, TPE, PME ou ETI, association ou société coopérative avec logique économique).

Le planning :

- 7 juin : lancement de l'appel à projets
- 23 août : date limite de réception du dossier de candidature
- 1ère quinzaine de septembre : sélection des candidatures par le jury (analyse de l'éligibilité)
- 2e quinzaine de septembre : audition par le jury des projets retenus et sélection des lauréats
- Remise des prix : à l'occasion du festival de l'innovation **Eurekatech Fest 2021** (décembre 2021)

Quels domaines sont concernés ?

Industrie, numérique, économie sociale et solidaire, industries culturelles et créatives, circuit court, tourisme, transition énergétique...

Les projets lauréats recevront une dotation sous forme de subvention, accompagnement ou hébergement.

Comment candidater ?

Se rendre sur le site www.absolument-angouleme.fr/aap/ pour télécharger :

- Catégorie émergence : le dossier de candidature & l'annexe financière
- Catégorie lancement : le dossier de candidature & l'annexe financière
- Le règlement

Information :

- 05 45 255 100
- entreprendre@grandangouleme.fr
- <https://www.absolument-angouleme.fr/aap>